



Service départemental des Bouches-
du-Rhône

Objet : Demande d'autorisation

Réf dossier :

Réf demande :

Affaire suivie par : Benoit FARRE

A l'attention de

DDTM 13

16 rue Antoine Zattara

13332 - MARSEILLE CEDEX 03

Le 23/06/2017

Suite à l'examen du dossier de demande d'autorisation que vous m'avez transmis pour avis le 21/04/2017, relatif à Demande d'autorisation sur Huveaune, présenté par Syndicat Intercommunal de l'Huveaune, l'AFB vous fais part de ses observations sur le volet milieu aquatique du document d'incidences (de l'étude d'impact).

1 - CARACTERISTIQUES DE L'OPERATION

Le Syndicat Intercommunal du bassin versant de l'Huveaune souhaite protéger la commune d'Aubagne d'une crue de débit 160 m³/s correspondant à la capacité de l'ouvrage de couverture au niveau du pont du boulevard de la Gare.

Le projet consiste à réaménager les berges de l'Huveaune en rive droite au droit de 4 sites, A, B, C et D.

Les rubriques, de l'article R214-1 du code de l'environnement, concernées par ce projet sont les suivantes :

3.1.2.0 : Ouvrage conduisant à modifier le profil en travers du lit mineur d'un cours d'eau sur 495 m de long : Autorisation.

3.1.4.0 : Consolidation ou protection des berges, à l'exclusion des canaux artificiels, par des techniques autres que végétales suivantes sur 495 m de long : Autorisation.

3.1.5.0 : Ouvrage dans le lit mineur d'un cours d'eau, étant de nature à détruire les frayères, les zones de croissance ou les zones d'alimentation de la faune piscicole, des crustacés et des batraciens : Non soumis.

Le projet est donc soumis à autorisation au titre de l'article R214-1 du Code de l'environnement

2 - SPECIFICITES DU MILIEU AQUATIQUE :

L'Huveaune est un fleuve d'environ 52 km de long soumis à une géologie karstique prenant sa source dans le massif de la Sainte-Baume, sur la commune de Nans-Les-Pins (Var) et dont l'exutoire naturel est situé au niveau des plages du Prado, à Marseille (Bouches-du-Rhône).

De nombreux ruisseaux affluent vers l'Huveaune pour former un bassin versant de 525 km².

Soumis au climat méditerranéen, l'Huveaune connaît de fortes variations de régime d'écoulement : débits faibles sur la quasi-totalité de l'année, des étiages sévères et de fortes pluies à l'automne.

Ce fleuve traverse de nombreuses zones urbaines, il est très contrit latéralement par les nombreux ouvrages routiers, auto routiers, ferroviaires et sa ripisylve est extrêmement morcelée sur le secteur aval, de Marseille à Pont de l'Etoile.

L'Huveaune du seuil du pont de l'Etoile à la mer : FRDR121b étant défini comme en mauvais état écologique et chimique par le SDAGE 2009.

3 - ANALYSE DES INCIDENCES SUR LE MILIEU AQUATIQUE

3.1 - DESCRIPTION DE L'ÉTAT INITIAL

Le secteur d'étude est en dehors de toute Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF), de site Natura 2000 (ZPS et ZCS), du périmètre de protection de biotope, des Espaces Naturels Sensibles (ENS), de domaines départementaux, des réserves biologiques de l'ONF.

L'état de lieux morpho écologique réalisé en 2015 a présenté un état de ripisylve mauvais et semi continu pour le secteur A, et un état très mauvais pour les secteurs B, C et D.

La ripisylve est discontinue, voire constituée de bosquets épars sur les berges.

3.2 - PRÉVISION D'IMPACT

3.2.1 - MESURES CORRECTIVES PROPOSÉES PAR LE PÉTITIONNAIRE, IMPACTS PRÉVISIBLES ET PROPOSITIONS ONEMA

L'utilisation de cage de gabions soudés permettent dans un espace réduit de conforter des berges, cependant cette technique ne permet pas le développement ou la reconstitution d'une ripisylve.

Sur les secteurs B et D l'espace en berge est suffisant pour utiliser la technique des caissons végétalisés.

L'AFB demande un confortement de berges sur les secteurs A et C en techniques de génie civil mixtes qui sont présentées sur ces 2 sites :

<http://www.geni-alp.org/>

<http://www.riviererhonealpes.org/>

Ceci afin de permettre la reconstitution d'une ripisylve cohérente.

3.2.2 - PHASE CHANTIER

La circulation d'engins lourds et les terrassements vont entraîner une mise en suspension dans les eaux du cours d'eau et les eaux de ruissellements.

Des pollutions accidentelles peuvent être occasionnées:

Fuites d'hydrocarbures, liquides hydrauliques ou de graisses, notamment lors du lavage des engins.

Mesures proposées par le service instructeurs:

- Mise en place de barrages filtrants à l'aval des travaux pendant les phases de chantier.
- Création et délimitation visible d'une aire de stockage et de lavage des engins.
- Récupération des huiles, des hydrocarbures usagés et des différents déchets inhérents à la phase de travaux.
- Engins conformes à la réglementation et en parfait état de marche.
- Suppression de l'ensemble des déchets après travaux.
- Le maître d'ouvrage mettra en place des moyens de prévention, d'intervention et d'alerte en cas de pollution accidentelle.

4 - SUIVI DE L'OPERATION ET DU MILIEU

Phase travaux en cours d'eau :

En cas de déversement accidentel d'hydrocarbures dans le cours d'eau, les mesures suivantes seront prises, dans l'ordre :

- éviter la contamination des eaux superficielles : blocage par barrage (diguettes en terre dans un premier temps).
- récupérer avant infiltration tout ce qui n'est pas encore déversé, tout ce qui peut être récupéré en surface (sur le haut de berge, dans la tranchée) et limiter la surface d'infiltration du produit : mise en œuvre de pompes à vide et de tapis absorbants.
- excaver les terres polluées au droit de la surface d'infiltration par mise en œuvre de matériel banal de terrassement (pelles mécaniques), ventilation des fouilles et réalisation au sol d'aires étanches sur lesquelles les terres souillées seront provisoirement déposées, puis acheminées vers un centre de traitement spécialisé.

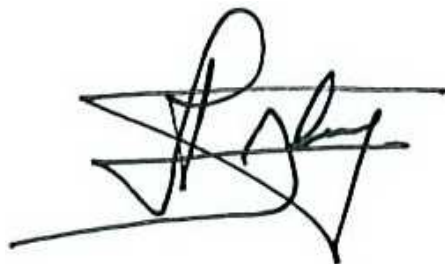
Concernant une pollution accidentelle pendant la phase travaux dans le bassin de rétention, les dispositions précédentes devront être prises.

5 - CONCLUSION

Le SD13 émet un avis réservé aux modalités de réalisation de ce projet sur les secteurs A et C qui ne prennent pas suffisamment en compte la préservation et/ou la restauration d'une ripisylve fragile dans les modalités de confortement des berges .

Le tronçon de l'Huveaune du seuil du pont de l'Etoile à la mer : FRDR121b étant considéré comme en mauvais état écologique et chimique, la protection et l'amélioration de la végétation au droit des secteurs A et C doit être prise en compte .

Le chef de service

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and lines, positioned below the text 'Le chef de service'.

Cachet du service